



## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 13 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

**Étaient présent(e)s :** Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Sandrine HORNUNG

**Étaient représenté(e)s :** Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Michel BAYARD représenté par Bruno VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS – Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

**Étaient absent(e)s, non représenté(e)s :** Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

**Monsieur le Maire :** « Le quorum est atteint. Nous pouvons délibérer valablement. Pour les absents non excusés, s'ils ont des problèmes de santé, je leur souhaite un prompt rétablissement ».

### **A - Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

### **Votes :**

#### **Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Sandrine HORNUNG – Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Michel BAYARD représenté par Bruno VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS – Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

#### **Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

**Monsieur le Maire :** « Le PV de la séance du 18 décembre 2025 appelle-t'il des remarques de votre part ? »

## **Votes :**

### **Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Sandrine HORNUNG - Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS - Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

### **Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY - Philippe MARCO – Richard CAMUS - Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

**Monsieur le Maire :** « Nous allons commencer. Je vous fais, comme d'habitude, un rapide compte-rendu des réalisations de la commune depuis le dernier conseil.

## **HÔTEL DE VILLE – MISE EN ACCESSIBILITÉ**

Vous savez que nous avons pour projet, depuis plusieurs années, de le rendre accessible. Je rappelle qu'en août 2024, nous avons été amenés à rompre le contrat avec le maître d'œuvre de l'époque pour motif d'intérêt général ; nous avons ensuite relancé la maîtrise d'œuvre.

Actuellement, le rendu du diagnostic est prévu pour lundi prochain, avec des premières pistes et ce n'est pas encore le projet définitif. Celui-ci devrait inclure la création d'un parvis en pierre en façade, d'une rampe PMR à l'arrière de la mairie, d'un ascenseur sous le porche avec un palier fabriqué pour entrer à hauteur de la salle.

Une concertation spécifique avec les terrassiers sera organisée afin de les associer et de prendre en compte leurs souhaits. Nous envisageons de ne commencer les travaux qu'après la saison d'été, pour permettre aux terrassiers de ne pas avoir de pertes sur la saison d'été.

## **LIAISON CYCLABLE**

L'avant-projet a été rendu et fait actuellement l'objet de corrections. Un avis du CEREMA a été sollicité, d'abord parce qu'il nous a accordé une subvention, ensuite parce que la conformité à son avis demeure essentielle, voire déterminante, pour l'obtention d'autres financements.

## **ESPACE MISTRAL**

Des pluies importantes ont entraîné un décalage de planning sur le chantier. Les murs étant actuellement trop humides, le démarrage du doublage des cloisons ne peut pas encore avoir lieu. Des solutions techniques, chauffage temporaire et pose de menuiserie provisoire, sont en cours d'étude par la maîtrise d'œuvre. Le raccordement électrique est achevé, et la pose des pavés sur l'avenue Saint-Louis interviendra très prochainement.

## **CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

La centrale photovoltaïque installée sur le toit du Centre Technique Municipal (CTM) a été inaugurée hier. Elle permet une autoconsommation collective au bénéfice des bâtiments publics. Le surplus d'énergie sera réinjecté sur le réseau et générera un gain estimé à environ 20 000 € par an. Nous avançons ainsi dans notre autonomie énergétique.

## **GYMNASE – Remplacement de la chaudière**

Bonne nouvelle : le département réalisera le changement de la chaudière du gymnase dans le cadre du projet de rénovation du collège. Je rappelle que le système de chauffage du gymnase, médiocre, avait été adopté à l'époque, je crois en 2001, pour des raisons budgétaires. Depuis, il représente un gouffre énergétique pour la commune. Le projet est désormais lancé.

## **CRÈCHE LOU PITCHOUN**

Le dossier de subvention déposé auprès de la CAF dans le cadre des travaux réalisés a été instruit favorablement et sera présenté à la commission du 24 février. Le montant espéré est de 38 238,24 €.

Les menuiseries intérieures ont été remplacées pendant la fermeture de Noël afin de se conformer à la nouvelle réglementation, pose de hublots et de pare-flammes. Les travaux extérieurs devraient également être réalisés lors de la fermeture du mois d'août.

## **VOIRIE**

Nous avons procédé à une reprise du chemin des Voutes par les services techniques, avec apport de tout-venant, curage des fossés à Pignet et abattage d'arbres suite aux intempéries. Je tiens à remercier les personnels techniques, intervenus à point d'heure pour sécuriser les habitants.

L'enlèvement des nids de chenilles processionnaires signalés à l'école, à la crèche et à la chapelle du Beausset-Vieux a été effectué. Les reprises du chemin du Claou sont programmées très prochainement.

## **ÉGLISE**

Autre sujet extrêmement sensible : l'église. La réalisation de sondages complémentaires est imminente. Je rappelle que nous avons été les seuls, malgré ce qu'on peut lire ici ou là, à réaliser un diagnostic complet.

Pour un diagnostic complet, il fallait inspecter la charpente. À l'intérieur, cela n'était pas possible. À l'extérieur, il fallait accéder au toit. Impossible d'y installer des lignes de vie, nous avons donc fait appel à une entreprise spécialisée, avec des employés « acrobates ». Ils sont montés sur le toit et ont détoituré. Le résultat est spectaculaire : poutres cintrées, cassées et vermoulues. Cela entraînait la fermeture de l'église.

Le 23 janvier, le maître d'œuvre saisi a donné un avis défavorable à la réouverture de l'église sans travaux. L'objectif de ces nouveaux sondages est d'obtenir un état exhaustif des désordres, notamment sur les chapelles, afin d'avoir une idée précise des coûts. Nous recherchons activement une solution de remplacement pour que le culte puisse continuer à se tenir au Beausset.

## **BUDGET PARTICIPATIF**

Les projets retenus étaient le parc à chiens et la revégétalisation du Beausset. Nous attendons les agrès pour les chiens. La clôture et la fontaine sont déjà en place, et la végétalisation du centre-ville est en phase d'achèvement.

## **SYSTÈME INFORMATIQUE**

L'installation de nouveaux serveurs rendue nécessaire par le vieillissement de l'infrastructure existante. Cela implique des frais importants.

## **DISPOSITIF « EN VOITURE SIMONE »**

Il est prolongé, en raison de son fort succès, dans le cadre de la politique du « aller-vers » et de la lutte contre l'isolement des personnes, avec une extension par l'organisation de sorties. Trois sorties sont programmées : visite à la Maison du Patrimoine à la Cadière, séance à Micro-folie et visite à l'Écomusée des Quatre Frères.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur le travail depuis le 18 décembre. Les services n'ont pas chômé ».

## **1. Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029 avec la CAF du Var et les communes membres – Annexes - Rapporteur Danielle SERRES**

**Danielle SERRES** : « Après une phase d'expérimentation sur la période 2013-2017, la Convention Territoriale Globale, CTG, est devenue le cadre contractuel de référence des relations entre la CAF et les collectivités territoriales.

La politique d'intervention de la CAF du Var sur les territoires repose sur les CTG, généralisées sur l'ensemble du département depuis 2022.

Elles fondent d'une démarche stratégique partenariale visant à élaborer un projet de territoire pour maintenir, développer les services aux familles. Elles reposent sur un diagnostic partagé avec les différents partenaires afin de définir des priorités, un plan d'action adapté. Elle constitue un outil d'investissement social et territorial, favorisant l'adaptation des équipements, des services aux besoins des familles, l'accès aux droits et la coordination des acteurs.

La CTG peut couvrir plusieurs domaines : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, les services aux besoins des familles, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap, l'accompagnement social.

Elle s'appuie sur les schémas départementaux existants, notamment celui du service aux familles, celui de l'animation de la vie sociale, ainsi que sur la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le plan d'action de la CTG est aligné avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, lui-même piloté par le comité départemental des services aux familles, présidé par le préfet et co-présidé par les représentants du conseil départemental, des communes et de la CAF.

La CTG permet aux collectivités locales de formaliser leur rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Si le volet « Petite enfance et parentalité » est conforme au décret n°2025-253 du 20 mars 2025, la collectivité est dispensée d'élaborer un schéma spécifique. La concertation avec les partenaires, les usagers, est essentielle. Le diagnostic partagé permet d'identifier les besoins des allocataires, les spécificités territoriales.

La Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, à l'ouest du Var, regroupe neuf communes et connaît une forte croissance démographique, générant des besoins accrus en logement, petite enfance, jeunesse et services. Le territoire présente des disparités entre les zones littorales bien équipées et les villages du Haut-Pays moins desservis. Les bassins de vie du territoire ont des dynamiques propres.

Les priorités identifiées sont l'accompagnement à la parentalité, le développement de l'offre jeunesse, l'accès aux droits. Les objectifs communs portent sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la vie sociale, l'accès aux droits, le logement.

Chaque commune signataire s'engage selon ses moyens. L'animation de la CTG est assurée par un chargé de coopération, la CAF du Var. Les communes, seules détentrices de la clause générale de compétences, peuvent mutualiser leurs services pour répondre aux besoins locaux.

La CAF du Var, les 8 communes signataires et la communauté d'agglomération souhaitent conclure une CTG pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention communs.

Il est proposé au Conseil Municipal du Beausset d'approuver, de façon concordante, cette Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2029 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ».

**Monsieur le Maire** : « Y a-t-il des questions ou des remarques ? »

**Votes :**

**Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Sandrine HORNUNG - Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS - Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

**Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMI – Clivvy RIDE-VALADY - Philippe MARCO – Richard CAMUS - Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

## **2. Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec l'Éducation Nationale concernant les sanctions d'exclusions, le rappel à l'ordre du maire et les mesures de responsabilisation – Annexe – Rapporteur Marc RAMUS**

**Marc RAMUS** : « Il s'agit de donner l'autorisation au maire de signer une convention de partenariat avec l'Éducation Nationale concernant les sanctions d'exclusion, le rappel à l'ordre du maire et les mesures de responsabilisation.

Une annexe, avec un exemple de convention, vous a été fournie.

Cette convention organise une collaboration concrète entre la DSDEN, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la commune, les établissements scolaires, en l'occurrence le collège Jean Giono.

Dans le cadre des travaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, autrement appelé CLSPD, à la suite des échanges menés avec la principale du collège Jean-Giono du Beausset, une demande a été formulée visant à renforcer les réponses apportées aux situations d'incivilité, de manquement au règlement, de comportements perturbateurs impliquant des élèves.

La convention de partenariat entre la ville, l'Éducation Nationale, la DSDEN du Var a pour objet de formaliser un cadre commun d'intervention entre la commune, le collège et les partenaires concernés.

Cela intègre en termes de sanctions le rappel à l'ordre lorsque les faits le justifient, selon l'article L132-7 du Code de la sécurité intérieure, compétence exclusive du maire. C'est un dispositif administratif non judiciaire. Le procureur n'est pas concerné par ce type de sanctions.

Il y a aussi des mesures de responsabilité éducative, citoyenne ou réparatrice. Il s'agit d'une articulation entre les sanctions scolaires et l'accompagnement du jeune.

L'idée de départ, c'est que lorsque le jeune est exclu, il est en absence scolaire et que la mesure de responsabilisation vise à éviter le fait qu'il soit seul pendant plusieurs jours en dehors de l'école.

Cette démarche de l'Éducation Nationale est concordant avec les travaux du CLSPD et vise à apporter une réponse coordonnée, proportionnée et préventive, contribuant à l'amélioration du climat scolaire et du vivre ensemble sur le territoire de la commune.

La mise en œuvre des mesures de responsabilisation : actions citoyennes ou éducatives, des activités de solidarité, voici quelques exemples, et ça peut être réalisé dans les services municipaux ou dans des structures associatives ou autres structures habilitées par la commune dans le cadre de cette convention.

Un comité de pilotage réunissant la commune et la DSDEN identifie les partenaires locaux et organise ces actions.

Une convention complémentaire est signée avec chaque établissement scolaire concerné. Encore une fois, l'établissement scolaire concerné, c'est le collège Jean Giono.

La convention est signée pour un an, elle est renouvelée tacitement chaque année.

Un comité de suivi et d'évaluation composé de représentants de la commune, de la DSDEN, la Direction Départementale de l'Éducation Nationale, se réunit deux fois par an pour évaluer la mise en œuvre des actions prévues, proposer des améliorations et rédiger bien sûr un rapport annuel destiné aux maires et à la rectrice de l'académie.

Les conclusions de ce comité peuvent également être présentées au CLSPD afin d'assurer la cohérence des actions de prévention sur le territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la présente convention et d'autoriser Monsieur le maire à la signer ».

**Monsieur le Maire** : « Des questions, des remarques ? »

**Votes :**

**Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia

LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Sandrine HORNING - Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS - Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

**Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY - Philippe MARCO – Richard CAMUS - Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

### **3. Présentation du ROB et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 Annexe - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Le point suivant est le Rapport d'Orientation Budgétaire, la préface, les prémices du Budget Primitif, selon toute vraisemblance présentée à la fin du mois.

Je vais essayer d'abrégé la partie générale pour entrer dans les actions prévues.

La partie générale indique une instabilité mondiale susceptible de peser sur le prix de l'énergie, une instabilité nationale et une croissance prévue faible.

Les orientations budgétaires de la commune : les besoins de financement seront finement étudiés afin de préserver au mieux les intérêts de la commune.

Le budget global prévu en 2026 est de 11,7 millions en fonctionnement et 5 millions en investissement.

Pour cela, nous avons besoin de recettes.

Les impôts, la taxe foncière, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, diverses taxes perçues sur les pylônes électriques et autres.

La loi de finances ne nous a pas encore donné de chiffres exacts. Il nous a semblé raisonnable de tabler sur une augmentation des valeurs locatives décidée par le Parlement de 0,8 %, estimation prudente puisque nous parlons d'une inflation à 0,9 %.

Cela nous donnera un surplus de recettes extrêmement faible, de l'ordre d'un peu plus de 50 000 €.

Les dotations : la dotation de l'État, la DGF, Dotation Globale Forfaitaire, porte très mal son nom car ce n'est pas une dotation mais un transfert de l'État aux communes qui compense les charges transférées aux communes.

Malgré l'inflation, cette DGF ne bouge pas. Elle reste à 815 000 €.

Nous avons une dotation nationale de péréquation de 268 000 €, en augmentation de 5,54 %, évolution loin d'être négligeable. Globalement, les dotations de l'État suivraient l'inflation.

En section d'investissement, récupération de la TVA. Le fonds de compensation de la TVA avoisinerait 500 000 € en 2026 pour les réalisations de 2025.

Les financements apportés par nos partenaires sont nombreux, je ne vais pas les énumérer mais les subventions notifiées, celles dont nous sommes sûrs, s'élèvent à 323 000 €.

Parmi elles :

- Une dotation de 50 000 € de la Région pour l'équipement de la police municipale.
- Une subvention de 84 000 € pour la liaison cyclable.
- Une subvention du Département pour la réfection du chemin de Cambeiron.
- Concernant le solaire, pas de financement direct du Département, un accompagnement pour renforcer la structure du toit du centre technique afin de supporter les panneaux solaires.
- Un fonds intercommunal du Département nous accompagne chaque année à hauteur de 20 000 €.

Quelques subventions complémentaires portent l'ensemble à 323 000 €.

Ensuite, l'emprunt, l'autofinancement. L'autofinancement correspond à ce qui peut être dégagé du fonctionnement pour investir.

Je préfère le préciser, compte tenu de ce qui peut se dire : dans le Budget Primitif, en l'absence du Compte Administratif, nous ne connaissons pas le montant exact. Il sera donc inscrit zéro en autofinancement au Budget Primitif. Au Budget Supplémentaire, il apparaîtra. Les amortissements. Cela relève du fonctionnement quotidien des services.

Nous avons eu une politique extrêmement prudente de rationalisation des services. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, 139 agents soit 11 de moins qu'au début de la mandature, 150 agents à l'époque. Une gestion rigoureuse.

Dans la masse budgétaire nous avons des contraintes. La contrainte classique appelée GVT, Glissement Vieillesse Technicité : un agent, au fil des années, bénéficie d'augmentation, ce qui est normal.

La tuile, si je peux m'exprimer ainsi, c'est la nouvelle ponction pour les retraites imposée par l'État, sur 4 ans, cumulée : 85 000 € en 2025, autant en 2026, en 2027 et encore en 2028. Après ces 4 années, la charge se prolonge. Cela représente entre 8 à 10 postes d'agents. Pas le choix.

Des tensions de recrutement sur certains postes : nous essayons d'être attractifs avec un système de primes, parfois des aménagements plus favorables du temps de travail. Sur certains métiers, nous sommes en concurrence, notamment avec l'agglomération.

Les orientations budgétaires.

Nous comptons maîtriser le 012.

Des recrutements sont prévus en 2026. À ce stade, au Rapport d'Orientation Budgétaire, quatre recrutements envisagés : un électricien, un manager commerce, un assistant des services techniques et un agent de la DASE.

Des projets. Rien ne dit qu'ils seront forcément concrétisés.

Des évolutions significatives de la masse salariale.

Les autres dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général, la vie des services. Dans notre prévision, 3 millions pour un réalisé 2025 de 2,8 millions. Une augmentation de moins de 1 %, en dessous de l'inflation.

J'en profite pour remercier les services qui jouent le jeu, qui recherchent la moindre économie.

Les autres charges de fonctionnement concernent les subventions.

Les subventions à notre CCAS : notre politique en direction des plus précaires, des écoles, la caisse des écoles, les enfants les plus précaires est de ne pas chercher à faire des économies. Nous surveillons de façon à ce que l'argent soit utilisé le mieux possible, mais pas d'économie sur les plus précaires.

Une vigilance sur l'utilisation des crédits, aucune réduction.

Les syndicats auxquels nous adhérons : le syndicat d'électricité, le SIVAAD dont Ludivine parlera tout à l'heure, le PNR etc. Des dépenses incontournables.

Les contributions obligatoires. Beaucoup de choses se disent.

Je vous rappelle que nous sommes en pénurie de logements sociaux et malgré ceux qui espèrent aller voir le préfet pour dire que ça ne peut pas durer, nous avons un peu plus de 400 000 € de pénalités pour défaut de logements sociaux.

Nous avons également une perte de pouvoir d'occupation des sols. Sur « l'agrion », nous comptons faire 17 petites villas sociales mais le préfet a imposé 51 logements en 3 petits immeubles. Nous avons suivi ses directives. Certains pensent pouvoir faire autrement.

Nous devons aussi verser une contribution au fonds de péréquation intercommunale. Cette contribution a augmenté.

Concernant les indemnités des élus : en début de mandature, les élus municipaux, ici présents, majoritaires, avaient choisi de réduire volontairement et de répartir différemment leurs indemnités de fonction, conduisant à un niveau global inférieur au plafond réglementaire.

Depuis, nous sommes passés à 10 000 habitants et aurons un adjoint supplémentaire. Les montants ne sont plus les mêmes. Il est nécessaire de respecter les montants prévus par la loi. La différence est assez considérable.

Les charges financières diminueront de 13 000 € car nous n'avons pas fait d'emprunt.

Passons maintenant aux investissements.

Les investissements comprennent des restes à réaliser, déjà provisionnés.

Nous souhaitons continuer les budgets participatifs, déjà un franc succès. Maintien à 50 000 € comme en 2025.

- « Rendons Mistral aux Beaussetans » : la tranche ferme terminée, meublée et équipée, il reste 2 586 000 €.

Réhabilitation de l'hôtel de ville : protéger la saison des terrassiers. Début des travaux en septembre. Dépenses 2026 pour 200 000 € et coût total entre 700 et 800 000 € en 2027.

- « Logeons les Beaussetans » : nous avons fait, dans le cadre « Petites Villes de Demain », une opération d'amélioration de l'habitat avec, sur 3 ans, 300 000 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement.

Ces 300 000 € en investissement sont accompagnés : par l'État via l'ANAH pour plus de 1 million, par la Région, par l'agglo ainsi que le Département même s'il n'est pas signataire, abonde lorsque les demandes rentrent dans ses objectifs.

Nous avons tous les mêmes objectifs : pas de passoire thermique, maintien à domicile, adaptations diverses comme remplacer une baignoire par une douche pour personnes âgées. Par contre, l'État connaît une extraordinaire pénurie de fonctionnaires. Il y a un retard considérable. Cette année, nous ne donnerons que 26 000 € de subvention. Le reste sera étalé dans le temps.

- Rénovation de notre patrimoine routier : d'après un recensement IGN récent, nous avons 93 kms de route. Cette année, nous proposons de consacrer 170 000 € à la rénovation, essentiellement dans le secteur de la Couchoua et un autre secteur avec une toute petite dépense.
- Nouveau parking de 46 places récemment réalisé avec un reste à réaliser.
- Utilisation de l'énergie solaire : Opération soldée : reste 120 €.
- Protection incendie du territoire : reste à réaliser 127 000 € et avant l'été, la totalité du réseau d'eau potable sera équipée de poteaux incendie partout où la pression est suffisante.

En 2027, intervention sur le canal de Provence. Je participerai à notre initiative à Draguignan, fin du mois à une réunion organisée par l'Association des Maires du Var avec le Canal de Provence pour faire diminuer le coût exorbitant demandé, 1 198 € par poteau, de location annuelle, ce qui est complètement disproportionné.

- Sécurisation des entrées du Beausset : travaux sur le rond-point vers Signes, participation du Département et de l'agglo avec un reste à payer : 177 000 €
- Église : 100 000 € d'investis en 2025 pour éviter l'effondrement. Des travaux sont prévus, uniquement pour la maîtrise d'œuvre avec 230 000 €.
- La voie verte /voie cyclable : reste à payer 70 000 € de l'an dernier. Pour la 1<sup>ère</sup> année, 382 000 € et nous en aurons pour 1.6 millions en tout.
- L'aire sport et loisirs : elle avait été acquise pour accueillir de grandes manifestations. Elle pouvait également servir d'aire de grand passage pour les gens du voyage. Aujourd'hui, c'est terminé. J'ai écrit au préfet pour lui indiquer que nous n'accepterons plus de gens du voyage sur cet emplacement, car les groupes qui sont venus n'ont malheureusement pas respecté les conditions minimales du vivre ensemble. Par contre, en tant que vice-président de l'agglo chargé du sujet, je peux vous dire que nous travaillons sur d'autres aires. Je ne peux pas, pour le moment en dire beaucoup plus.

Je ne sais pas si vous avez des questions, je pourrais détailler, mais ce serait un peu long, vous avez tout dans les documents.

J'en profite pour rappeler que nous avons maintenant, pour Mistral, une idée précise du coût de la tranche ferme :

- 5 150 000 €, soit 4 300 000 € HT.
- Subventions légèrement supérieures à 2 600 000 € avec un coût approximatif pour la commune de 1 700 000 €.

La tranche optionnelle et le jardin, si réalisés, ne devraient pas dépasser 2 000 000 TTC.

Nous avons mis 20 000 € pour lancer la tranche optionnelle.

Nous restons en dessous des 10 000 000 évoqués récemment, pour rassurer les conseillers et le public.

Autres investissements mais ce ne sont pas des grands projets mais ils sont prévus pour 870 000 €.

Je ne vais pas tous les détailler, vous avez les documents, qui seront publiés.

- 4 bornes escamotables pour la protection : 30 000 €.

- 1 IRVE double charge rapide pour voitures électriques : installation d'une borne double à charge rapide pour 43 000 €.
- Passage piéton lumineux du type de Saint-Anne-d'Evenos pour 32 000 € (pas en intérieur du village) pour les sites sur lesquels passent les camions.
- Barnums, tables.
- Remplacement de l'ascenseur de la salle Azur pour 66 000 € à cause de pannes récurrentes,
- Renouvellement du matériel informatique, notamment des serveurs vieillissants pour 60 000 €.
- Remplacement d'un four en restauration scolaire, pour que nos têtes blondes puissent manger chaud pour 30 000 €.
- Remplacement des caméras de vidéoprotection pour 20 000 €.
- Acquisitions foncières : 329 000 €.
- 2 acquisitions programmées et signées :
  - Parcelles autour du Beausset-Vieux rachetées à l'EHPAD pour devenir propriétaire de la couronne autour
  - Terrain du City-Stade racheté au Département.

La gestion de l'emprunt.

Pendant cette mandature, nous avons fait baisser le montant de l'emprunt d'environ 660 000 €, malgré les investissements structurants de plus de 6 000 000 €, sans parler des investissements courants.

Comment j'arrive à ce chiffre ?

Je compare le dernier Compte Administratif de la précédente mandature et notre prochain Compte Administratif, pas encore publié, mais l'endettement est connu. Aucun emprunt en 2025.

La capacité de désendettement est excellente mais il ne faudra pas s'endormir sur ses lauriers. Elle est de 3,69 années arrondies à 3,7 ans. Dans l'hypothèse où nous conservions notre épargne brute précédente qui était de 1 000 000 € et si elle se maintient en 2026, ce n'est pas gagné d'avance, on devrait faire un emprunt de 2 000 000 €.

Dans le Budget Primitif, comme nous n'aurons pas le budget de 2025, l'emprunt théorique sera de 3 350 000 € et je rappelle qu'en 2025, l'emprunt théorique était de 3 000 000 € et l'emprunt réel de 0 €. C'est un jeu d'écriture.

Avec ces annonces, il ne faudra vraisemblablement pas 3 300 000 € que nous allons inscrire mais vraisemblablement 2 000 000 € donnant une durée de désendettement de 6,3 ans, sachant que l'alerte est à 12 ans. Il faut rester extrêmement prudent.

L'ensemble des chiffres pour 2026 sera conforté lors de la présentation du budget au prochain Conseil Municipal.

Avez-vous des questions ?

Je vous demande de prendre acte que le rapport d'orientation budgétaire a été présenté ».

#### **Votes :**

##### **Ont pris acte → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Sandrine HORNUNG - Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS - Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

##### **Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY - Philippe MARCO – Richard CAMUS - Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

#### **4. SIVAAD – Autorisation de signature des marchés de fournitures d’habillement, articles chaussants, accessoires et EPI pour les collectivités territoriales - Rapporteur Ludivine CORTY**

**Ludivine CORTY** : « Je vais les regrouper. Trois délibérations se suivent, portant sur l’autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire concernant trois marchés du SIVAAD. Ces marchés sont arrivés à échéance au 31 décembre 2025.

Pour assurer la continuité du service public et la sécurité des agents, il convient de les renouveler.

De nouvelles procédures d’appel d’offres ont été engagées. La commission d’appel d’offres du SIVAAD a attribué les marchés pour une durée de 2 ans, reconductible 1 an. Chaque marché fera l’objet d’une délibération.

1<sup>ère</sup> délibération : fourniture d’habillement, chaussants et EPI.

Les lots sont attribués à la SAS Le Galet et à la Société d’équipement industriel du Sud-Est, pour un montant maximum d’engagement annuel de 25 200 € TTC. Un lot a été déclaré infructueux.

Il est demandé au Conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d’engagement correspondants ».

**Monsieur le Maire** : « Un vote aura lieu à chaque fois. Des questions peuvent précéder le vote, évidemment ».

**Votes :**

**Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Sandrine HORNING - Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS - Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

**Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMY – Clivy RIDE-VALADY - Philippe MARCO – Richard CAMUS - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

#### **5. SIVAAD – Autorisation de signature des marchés de fournitures et équipements d’entretien, de nettoyage et d’hygiène pour les collectivités territoriales Rapporteur Ludivine CORTY**

**Ludivine CORTY** : « Le deuxième marché concerne la fourniture de produits, accessoires et équipements d’entretien, de nettoyage et d’hygiène pour un montant total annuel TTC maximum de 40 800 € ».

**Votes :**

**Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Sandrine HORNING - Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS - Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

**Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMY – Clivy RIDE-VALADY - Philippe MARCO – Richard CAMUS - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

## **6. SIVAAD – Autorisation de signature des marchés de fournitures de matériel et équipements pour les restaurants des collectivités - Rapporteur Ludivine CORTY**

**Ludivine CORTY** : « Enfin, la dernière délibération concerne les fournitures de matériel et d'équipement pour les restaurants des collectivités. Montant maximum d'engagement annuel TTC : 10 800 €, attribué à la SAS Chaumette ».

**Votes :**

**Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Sandrine HORNUNG – Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Michel BAYARD représenté par Bruno VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS – Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

**Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

## **7. Avenant n°3 MOE Mistral – Annexes - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : « Le point suivant concerne la maîtrise d'œuvre de Mistral. Vous avez tous les détails, je ne vais pas reprendre.

Avec les retards pris par le chantier, nous avons été amenés à constater un surcoût pour la maîtrise d'œuvre, car elle a travaillé plus longtemps.

Le montant du marché était de 34 868 € HT.

La rémunération est passée de 356 000 à 391 000 € soit une augmentation de 9,78 %.

Dès que l'augmentation dépasse 7,5 %, nous devons réunir une Commission d'Appel d'Offres. Elle a donné un avis favorable à l'unanimité. Je dois donc vous faire valider cette augmentation de 9,78 %.

D'ailleurs tout n'est pas perdu car avec le maître d'œuvre, nous avons identifié des prestataires qui étaient en partie responsables de ce retard et des pénalités leur seront infligées. Il s'agit maintenant de donner l'autorisation de payer cette augmentation ».

**Votes :**

**Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Sandrine HORNUNG – Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Michel BAYARD représenté par Bruno VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS – Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

**Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

## **8. Convention avec la CASSB pour la refacturation de la redevance du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) – Annexes – Alain LEMOINE**

**Alain LEMOINE** : « La Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume a intégré, par délibération du 7 novembre 2022, le réseau des acheteurs hospitaliers, RESAH, tant pour ses besoins que ceux des communes de son territoire. Le RESAH est une centrale d'achat constituée sous la forme d'un groupement d'intérêts publics, initialement réservée aux

établissements hospitaliers. Cette structure a élargi son périmètre d'intervention à l'ensemble des établissements publics.

Dans le cadre de cette adhésion, la CASSB propose le renouvellement de plusieurs marchés, pour son compte et celui des communes membres volontaires :

- Marché opérateur 2023-R109, 2 lots :
  - Lot 1 : prestation de voix et données fixes pour un montant annuel estimé 1 500 €.
  - Lot 2 : prestation de voix et données mobiles pour un montant annuel estimé 1 000 €.
- Marchés cyber 2023-R115 et 2023-R017 avec un coût annuel 1 000 €, incluant fourniture et intégration de solutions de cybersécurité ainsi que des prestations de conseil et d'audit en sécurité des systèmes d'information.
- Marché CLOUD 2024-R041 : mise à disposition de ressources CLOUD, services d'hébergement et d'infogérance pour un montant annuel 2 500 €.

Par ailleurs l'adhésion au marché 2021-R047 portant sur les solutions et infrastructures de téléphonie est effective depuis 2023 et demeure en cours jusqu'au prochain renouvellement. Pour la CASSB comme pour les communes adhérentes, le recours au RESAH présente un double intérêt. D'une part un intérêt économique, la mutualisation des achats et les économies d'échelle permises par la centrale d'achat, permettant d'accéder à des conditions tarifaires plus avantageuses que dans le cadre de procédures isolées.

D'autre part, un intérêt stratégique : cette adhésion contribue à la diversification des sources d'approvisionnement et à l'élargissement du panel de prestataires, garantissant le choix systématique de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Conformément aux dispositions de la Convention jointe en annexe, la CASSB continuera d'assumer 25 % du coût de l'adhésion pour chacun de ses marchés. Les 75 % restants seront refacturés aux communes participantes, la répartition de cette contribution sera calculée proportionnellement à la population des communes concernées sur la base de l'année d'adhésion aux marchés considérés. Chaque commune reste libre d'adhérer ou non à chacun des marchés.

Pour l'année 2026, la commune du Beausset envisage d'adhérer au marché opérateur 2023-R109, lot 2, prestations de voix et données mobiles.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement des sommes engagées par la Communauté d'Agglomération au titre de la décision mutualisée du marché de téléphonie et prestations associées ».

**Monsieur le Maire** : « Il s'agit donc de mutualiser un marché au niveau de l'Agglo et de faire faire des économies à chaque commune ».

#### **Votes :**

#### **Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT - Claude BLOIS – Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Sandrine HORNUNG - Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER – Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS - Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

#### **Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY - Philippe MARCO – Richard CAMUS - Gérard PERRIER – Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA – Michèle SALLES

### **9. Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'ONF relative aux Obligations Légales de Débroussaillage pour l'année 2026 – Annexe Rapporteur Hervé THEBAULT**

**Hervé THEBAULT** : « Ce point concerne l'autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'ONF relative aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) pour l'année 2026. La convention est jointe en annexe.

Les attendus de cette délibération sont un peu longs, mais je vais quand même en dire l'essentiel, parce que je pense que c'est un sujet particulièrement important pour le territoire. Cela commence par des généralités qu'il est bon de rappeler.

Les feux de forêt et de végétation constituent une menace significative dans les zones méditerranéennes comme le Var. Le changement climatique augmente la fréquence et l'intensité des épisodes de sécheresse et de vents forts, intensifiant le risque d'incendie et la vulnérabilité des zones habitées proches du couvert forestier.

Je rappelle qu'en France, en 2025, près de 190 constructions ont été sévèrement endommagées ou détruites par les feux. Environ 90 % des bâtiments touchés étaient situés sur des terrains non ou mal débroussaillés, illustrant l'importance stratégique des OLD.

Par exemple, lors de l'incendie de Gonfaron durant l'été 2021, 90 habitations ont été impactées. La plupart des propriétaires n'ont pas été indemnisés par les assurances et comme peine complémentaire, l'interdiction de reconstruire puisqu'ils n'avaient pas réalisé les OLD au moment de l'incendie.

Sur la commune du Beausset c'est un peu plus de 2 700 propriétés bâties qui sont situées en zone d'application des OLD, soit à peu près 80 % du territoire, dont 800 résidences secondaires, soit quasiment la totalité des résidences secondaires.

J'insiste là-dessus, car lorsque l'on interroge les propriétaires, ils répondent... « *Nous, on ne vient que l'été, et pendant l'été, on n'a pas le droit de faire des travaux forestiers* ». Sauf qu'il faut qu'ils se débrouillent pour le faire à un autre moment, soit eux-mêmes, soit en sous-traitant.

L'obligation de débroussaillage est établie par le Code forestier, articles 131 à 136. Le débroussaillage consiste en l'ensemble des travaux visant à réduire la continuité du combustible végétal afin de limiter l'intensité et la propagation des feux.

Champ d'application : tous les terrains publics ou privés situés dans ou à moins de 200 m d'un massif forestier ou d'une végétation naturelle classée à risque doivent être débroussaillés. La zone d'application des OLD peut être consultée sur le géoportail, dans les données sur les risques, où nous avons la délimitation des OLD.

En termes de responsabilité : le propriétaire est responsable du débroussaillage des terrains autour de sa propriété. Le Maire, en tant qu'autorité locale, contrôle le respect de cette obligation et peut verbaliser en cas de non-conformité.

Depuis 2025, les propriétaires doivent informer les acquéreurs ou locataires des biens situés dans les zones soumises aux OLD lors de toute transaction immobilière, c'est en particulier une obligation d'information des notaires dans les transactions immobilières.

Les obligations légales de débroussaillage se déclinent en prescriptions techniques, généralement précisées dans des arrêtés préfectoraux spécifiques à chaque département. Pour le Var, l'arrêté du 26 septembre 2025 établit le règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé.

Il ne suffit pas de débroussailler une fois : les espaces exposés au risque d'incendie de forêt doivent être constamment maintenus en état débroussaillé. Dans la zone concernée, cela signifie un débroussaillage minimum de 50 m autour des constructions, y compris les garages, les annexes et les piscines. Certaines communes vont jusqu'à 100 m.

La libération des voies d'accès pour faciliter les interventions, la suppression des végétaux morts ou malades, l'élagage des arbres proches des bâtiments et l'élimination des combustibles au sol.

L'Office National des Forêts (ONF) intervient techniquement, par son expertise, pour cartographier les secteurs à risque, définir les périmètres d'obligation et proposer des plans de débroussaillage adaptés au contexte local.

Pour les abords des chemins ruraux et voies communales, cette expertise a été réalisée par l'ONF, pour la commune en 2019. Chaque année, des travaux de débroussaillage sont réalisés de part et d'autre des chemins communaux et ruraux et des voies communales. Ce n'est pas l'ensemble des chemins qui est traité chaque année, mais par tranches, de 3 ans, soit en régie soit en sous-traitance.

La partie opérationnelle : participer à la surveillance et au contrôle du respect des obligations, aider la commune à diffuser les bonnes pratiques et élaborer des programmes d'animation et de sensibilisation auprès des riverains. Les conventions données par l'ONF

permettent de cartographier précisément les zones soumises aux obligations légales de débroussaillage.

Lors d'une précédente convention, une cartographie précise de la zone d'application des OLD a été établie avec la DDTM, correspondant à la zone dont j'ai parlé.

La convention peut définir les modalités communes d'information, de prévention et de contrôle avec l'ONF et le garde champêtre. Concrètement, chaque année, l'ONF, avec le garde champêtre, définissent des secteurs entiers dans la zone soumise aux OLD, visite chacune des propriétés, informe les propriétaires, fait des prescriptions et, l'année d'après, vérifie que les mesures ont été faites.

Des campagnes de sensibilisation sont organisées auprès des propriétaires et habitants pour rappeler les bonnes pratiques, le calendrier et les obligations. Le Comité Communal des Feux de Forêt de la Réserve Communale de Sécurité Civile, lors de ses patrouilles quotidiennes tout au long de l'été, participe aussi à informer et à sensibiliser les propriétaires qu'ils rencontrent sur ces obligations et sur le calendrier à respecter.

Prévoir des outils de suivi et d'évaluation : tableaux de bord, visites et des sanctions en cas de non-respect. Les sanctions pénales et administratives en cas d'absence de débroussaillage sont des contraventions de mises en demeure, des astreintes, voire une exécution d'office par la commune à la charge du propriétaire, avec récupération des frais. La responsabilité accrue lors d'un sinistre, l'absence ou l'insuffisance de débroussaillage peut compliquer l'indemnisation par les assurances et augmenter les risques pour les biens et les personnes.

La prévention des incendies passe par une stratégie intégrée combinant réglementation, sensibilisation et coopération technique.

Dans ce cadre, l'ONF propose à la ville du Beausset, à travers une convention de contrôle des OLD, 5 journées d'accompagnement, déclinées en 10 demi-journées, pour un montant de 4 410 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention entre la commune du Beausset et l'ONF qui permettra de structurer les efforts, d'optimiser la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage et de renforcer la résilience face aux feux de forêt dans un contexte climatique plus contraint ».

**Monsieur le Maire :** « Merci Hervé, c'était important de rappeler toutes ces contraintes. Cela fait partie de notre conception de la sécurité avec son pilier « défense du territoire ».

**Votes :**

**Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Claude BLOIS - Bruno VADON - Marie VIDAL-MICHEL - Marc RAMUS - Ludivine CORTY - Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE - Alexandra LOTHMANN - Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU - Sandrine HORNING - Laurent CAULET représenté par Edouard FRIEDLER - Julia NEGRONI représentée par Alexandra LOTHMANN - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Marc RAMUS - Alain MAROT représenté par Danielle SERRES

**Absent(e)s non représenté(e)s → 8**

Claude ALIMY - Clivy RIDE-VALADY - Philippe MARCO - Richard CAMUS - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA - Michèle SALLES

**Monsieur le Maire :** « Il me reste à vous donner les décisions de gestion courante. Vous avez les documents. Il y a toute une série sur les baux de la boutique éphémère, 2 décisions qui concernent les BIG, les Brigades d'Intérêt Général, qui permettent à des citoyens, sur le modèle de la Réserve de Sécurité Civile, de rendre des services. Un contrat BIG concerne l'église, l'autre figure dans la liste.

Vous savez que nous avons sollicité les mutuelles afin de faciliter l'accès des habitants à une complémentaire santé. En 2025, la mutuelle AXA a été choisie car la plus avantageuse.

À la demande d'administrés s'y étant pris un peu tard, nous avons donc reconduit, pour un an, avec AXA, la possibilité pour les Beaussetans d'adhérer ou non.

En se déclarant habitants du Beausset; ils bénéficient d'une réduction de 20 %.

Curieusement, il n'y a pas de questions diverses.

Je lève la séance en renouvelant mes vœux de bonne santé à tous, et en particulier aux Conseillers qui n'avaient pas prévenu et auraient pu avoir un malaise de dernières minutes. Merci à tous. La séance est levée ».

La séance est levée à 19h36.

Le Maire  
Edouard FRIEDLER

Secrétaire de Séance  
Claude BLOIS

